

Insertion

# Du baccalauréat professionnel au contrat à durée indéterminée

## Conjoncture économique et variables individuelles

par Henri Eckert et Jean-Marie Le Goff \*

*Le contrat à durée indéterminée constitue l'objectif habituel d'un processus d'insertion où l'emploi précaire devient de plus en plus fréquent. L'origine sociale de l'individu et l'obtention du diplôme jouent un rôle déterminant, mais les variations de la situation du marché du travail modifient le poids des caractéristiques individuelles sur l'insertion. L'analyse s'appuie sur une méthode originale d'analyse longitudinale de type démographique.*

L'entrée dans la vie active, pour une part sans cesse croissante des jeunes issus des formations techniques et professionnelles de niveau V ou IV, voire III, se caractérise aujourd'hui par un séjour plus ou moins long dans un ou plusieurs emplois limités dans la durée. Qu'il s'agisse de « contrats à durée déterminée » (CDD) en particulier ou, plus généralement, d'autres types de contrats de travail dérogeant à la norme juridique du « contrat à durée indéterminée » (CDI), une certaine précarité constitue le trait commun à toutes ces situations. Le terme de l'insertion professionnelle change dès lors d'échelle puisqu'il ne s'agit plus seulement de saisir et de décrire – à court terme – les conditions

d'accès au premier emploi, mais d'appréhender – à moyen terme cette fois – l'ensemble du processus qui conduit l'individu de la sortie de formation à l'installation dans une situation professionnelle pérenne. C'est à cette évolution que l'insertion professionnelle doit d'être considérée de plus en plus généralement aujourd'hui comme un processus long, inscrit dans une durée (Pottier et Zilberman, 1990). Mais au-delà de l'inévitable effet d'extension de la période d'entrée dans la vie active, quels sont les effets du passage par la précarité (entendons donc par là : l'emploi sur contrat à durée limitée) sur l'accès à l'emploi sur contrat à durée indéterminée ?

\* **Henri Eckert**, travaille au Département des Entrées dans la vie active (DEVA) du Céreq. Sociologue, il a notamment publié : « *L'orientation professionnelle en Allemagne et en France, utopie et réalité* » aux éditions l'Harmattan, Paris, 1993.

**Jean-Marie Le Goff** est doctorant en démographie au Céreq. Sa thèse porte notamment sur l'adaptation des modèles d'analyse démographique des biographies à la transition des jeunes vers la vie active.

Pour traiter cette question, nous avons choisi de l'aborder sous l'aspect de la comparaison entre accès direct et indirect à ce type d'emploi. Si l'accès direct à l'emploi sur contrat à durée indéterminée exclut le passage éventuel par un emploi limité dans le temps (sans préjuger de la rapidité de l'insertion professionnelle

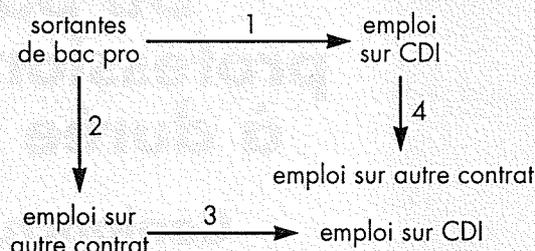
elle-même ni de la durée effective de ce premier emploi), l'accès indirect implique au contraire de passer par un ou plusieurs emplois précaires avant d'obtenir un emploi sur contrat à durée indéterminée (encadré ci-contre). Sur la base de ces définitions préalables, la question posée peut alors être reformulée ainsi : le passage par un ou plusieurs emplois limités dans le temps modifie-t-il les conditions globales d'accès à l'emploi à durée indéterminée ? Les caractéristiques individuelles déterminantes dans l'accès direct à l'emploi sur CDI sont-elles encore décisives dans l'accès indirect ? Ou, inversement, certaines variables secondaires dans l'accès direct ne viendraient-elles pas à jouer un rôle essentiel dans l'accès indirect ? Choisir cet angle d'attaque nous conduit par conséquent à analyser le passage obligé par l'emploi précaire, pour un nombre croissant d'individus, comme une forme de perturbation introduite dans le processus d'insertion professionnelle, à la suite des tensions apparues sur le marché du travail depuis la rupture du mécanisme de croissance économique continue au milieu des années soixante-dix. Nous ne prenons pas ici le terme « perturbation » dans son sens commun mais dans le sens technique précis que lui donnent les démographes, à savoir : « *Phénomène dont les manifestations contrarient celles d'un autre phénomène, objet principal d'étude* » (Pressat, 1979) <sup>1</sup>.

En tant qu'événement perturbateur, le passage par l'emploi précaire est susceptible d'introduire trois types de bouleversements dans le fonctionnement des mécanismes d'insertion professionnelle : d'une part il peut accentuer encore l'effet de certaines caractéristiques individuelles, notamment l'efficacité de celles qui assurent des avantages particuliers à certaines catégories sociales ou constituent des handicaps pour d'autres ; d'autre part il peut, au contraire, compenser l'effet de ces variables, voire même contribuer à rétablir l'équilibre entre groupes sociaux encore avantagés et groupes fragilisés dans la situation nouvelle. Mais il peut aussi avoir une incidence sur les phénomènes de socialisation qui accompagnent l'insertion professionnelle et provoquer la déstabilisation d'individus en situation de vulnérabilité, « précariser » leur intégration dans le monde social, voire susciter leur marginalisation progressive <sup>2</sup>. C'est sur le fond de ces préoccupations que nous avons tenté

<sup>1</sup> Roland Pressat propose, à la suite de la définition que nous venons de citer ci-dessus, l'exemple suivant : « La notion de phénomène perturbateur est donc toute relative ; ainsi la mortalité perturbe les manifestations de la nuptialité des célibataires en empêchant certains mariages parmi ces derniers, tandis que cette nuptialité perturbe les manifestations de la mortalité des célibataires en empêchant que certains décès aient lieu dans l'état de célibat ».

<sup>2</sup> Notre propos n'est donc pas de rechercher pourquoi certaines jeunes femmes accèdent d'abord à un ou plusieurs emplois précaires avant d'obtenir un emploi stable mais bien d'évaluer les effets d'un éventuel passage par l'emploi précaire sur l'accès à l'emploi stable.

### Accès direct et indirect au CDI



#### Lecture du schéma :

- la flèche 1 décrit l'accès direct à l'emploi sur contrat à durée indéterminée ; le premier emploi est stable ;
- la flèche 2 décrit l'accès direct à l'emploi sur autre contrat ; le premier emploi est précaire ;
- les flèches 2 et 3 décrivent l'accès indirect à l'emploi sur contrat à durée indéterminée ; l'individu n'accède à l'emploi stable qu'après être passé par un ou plusieurs emplois précaires, au cours d'un processus de stabilisation ;
- les flèches 1 et 4 décrivent l'accès indirect à l'emploi sur autre contrat ; l'individu n'accède à l'emploi précaire qu'après avoir occupé un ou plusieurs emplois stables, au cours d'un processus de déstabilisation.

d'évaluer l'incidence du passage par un ou plusieurs emplois précaires avant l'accès éventuel à un emploi à durée indéterminée.

## LE CHAMP D'INVESTIGATION

Pourquoi nous intéresser plus particulièrement à l'insertion dans l'emploi de jeunes femmes issues d'un baccalauréat professionnel en 1988 ou en 1990 ? La justification du premier des trois critères qui définissent la population sur laquelle ont porté nos analyses tient à une spécificité de l'accès à l'emploi des jeunes femmes, décisive en la circonstance : elles sont proportionnellement plus nombreuses que les jeunes gens à faire le détour par l'emploi sur contrat à durée limitée avant d'obtenir un emploi sur contrat à durée indéterminée. Cette particularité se manifeste

avec force dans l'insertion professionnelle des sortants du baccalauréat professionnel : près de quatre hommes sur dix obtiennent un premier emploi sur contrat à durée indéterminée parmi les sortants en 1988 comme en 1990, alors que trois femmes sur dix au mieux sont dans cette situation parmi les sortantes de chacune des deux cohortes. La donnée nous paraît d'autant plus remarquable que les jeunes femmes qui entrent directement sur le marché du travail après le baccalauréat professionnel sont, contrairement aux jeunes gens généralement confrontés à l'obligation du service national, immédiatement disponibles pour un emploi durable.

Notre choix s'est porté sur des sortantes de baccalauréat professionnel pour deux raisons distinctes. La première, essentielle, découle de l'évolution récente du dispositif de formation professionnelle : les volumes de sortants aux niveaux V, Vbis et VI diminuent progressivement depuis 1985 tandis que le baccalauréat professionnel, créé alors, tend à fournir au marché du travail une part croissante des ouvriers et employés qualifiés qu'il réclame. Cette évolution concerne particulièrement certaines formations privilégiées par les jeunes filles engagées dans des filières professionnelles ; entre 1988 et 1990 l'offre de formation dans les spécialités du baccalauréat professionnel qui mènent aux métiers de la bureautique a connu une augmentation sensiblement plus forte que l'offre dans les autres spécialités. La seconde raison de notre choix est plus circonstancielle : le Céreq a interrogé à deux reprises les sortants d'un baccalauréat professionnel, les sortants de juin 1988 en octobre 1990, les sortants de juin 1990 en octobre 1992 (encadré ci-contre). Ces deux enquêtes permettent ainsi d'observer l'insertion professionnelle des jeunes après le baccalauréat professionnel sur une période de vingt-huit mois : en l'occurrence elles nous permettent de suivre les itinéraires professionnels des jeunes filles issues de cette formation, entrées directement dans la vie active – à l'exclusion donc de celles qui auraient poursuivi des études –, en particulier d'examiner leurs mobilités du point de vue du statut des emplois qu'elles ont occupés.

L'opportunité d'une comparaison entre deux cohortes successives nous a paru d'autant plus intéressante que l'évolution de la situation entre 1988/90 et 1990/92 est marquée par deux faits majeurs. Nous avons évoqué l'augmentation de l'offre de formation dans les diverses spécialités de baccalauréat professionnel : bien qu'inégale, elle affecte toutes les spécialités et se traduit par un quadruplement du flux de sortants de cette filière de formation. Mais pendant la même période la tendance de la conjoncture économique s'inverse : la croissance marque le pas tandis que les tensions sur le marché du travail s'aggravent. Il est

possible de situer assez précisément le moment où les difficultés d'insertion dans l'emploi des sortants de baccalauréat professionnel deviennent manifestes : dès l'automne 1991 en effet, la proportion d'individus en emploi parmi les sortants de la cohorte 1990 accuse un retard sur la proportion d'individus en emploi en octobre 1989 parmi les sortants de la cohorte 1988 (Eckert, 1994). De 1988/90 à 1990/92, c'est la file d'attente (Salais, 1980) avant l'accès à l'emploi en général, à l'emploi sur contrat à durée indéterminée en particulier, qui s'allonge sous l'effet combiné de ces deux tendances. Quelles en sont les répercussions sur l'accès, direct ou indirect, des jeunes femmes à l'emploi sur contrat à durée indéterminée ? Que révèlent ces évolutions du jeu complexe des caractéristiques individuelles à l'œuvre dans la stabilisation de l'insertion dans la vie active des bacheliers professionnelles ?

#### L'enquête

L'enquête menée en octobre 1990 auprès des inscrits au baccalauréat professionnel en 1988 a permis d'interroger la totalité de la population concernée, soit un peu plus de 8 000 personnes. Du fait de l'accroissement important du nombre des inscrits entre 1988 et 1990, l'enquête menée en novembre 1992 auprès des inscrits au baccalauréat professionnel en 1990 a porté sur un échantillon ; un peu plus de 12 000 individus ont été interrogés sur environ 33 000 (alors que les sortants des spécialités à faibles effectifs étaient interrogés de manière exhaustive, seule une fraction des inscrits était interrogée pour les spécialités dont les effectifs sont importants). Les deux enquêtes – réalisées dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active (Oneva) – ont été effectuées par voie postale. D'une enquête à l'autre on enregistre un léger tassement du nombre total de réponses : alors que le taux net de réponse s'élevait à 59 % pour l'enquête de 1990, il dépasse à peine 53 % pour l'enquête de 1992.

#### LA DÉMARCHE ADOPTÉE

Dans la mesure où l'insertion professionnelle est un processus – c'est-à-dire un phénomène inscrit dans la durée – il est malaisé d'en rendre compte au moyen de techniques statistiques qui négligent le temps. Il est certes possible d'opérer un certain nombre de coupes

## Méthodologie

Notre analyse ne porte pas sur des effectifs pondérés (rappelons que l'enquête effectuée en 1992 auprès des sortants en 1990 a été menée sur un échantillon (encadré p. 39) mais sur des effectifs réels. Nous avons analysé le devenir de jeunes filles entrées directement dans la vie active ayant

achevé la préparation du baccalauréat professionnel. Le tableau suivant – souvent appelé tableau des censures – indique le nombre d'individus dans chacune des deux cohortes qui n'accèdent pas à l'une ou l'autre situation envisagée : emploi, emploi sur CDI et emploi sur autre contrat. La dernière ligne de ce tableau indique les effectifs globaux pris en compte.

Tableau 1

	Bac pro 1988		Bac pro 1990	
	Effectif	%	Effectif	%
N'accèdent pas à l'emploi	21	1,7	36	2,3
N'accèdent pas à l'emploi sur CDI	419	34,0	569	36,9
N'accèdent pas à l'emploi sur autre contrat	284	23,1	470	30,4
Effectif de la cohorte	1 232	100,0	1 544	100,0

L'analyse statistique des différents cheminements s'appuie sur la distribution des quotients instantanés d'accès à ces diverses situations au cours du temps. Un **quotient instantané** « représente l'intensité non-observée à laquelle se produisent les événements. Ce qui intuitivement illustre bien la notion de risque. » (Courgeau et Lelièvre, 1989) ; en l'occurrence les chances d'accès direct ou indirect à l'emploi stable ou à l'emploi précaire. Si T représente la durée d'accès à un type d'emploi pour un individu donné (T est alors une variable aléatoire) et t l'instant auquel l'observateur se situe, les quotients instantanés sont décrits par la formalisation mathématique suivante :

$$h(t) = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{P(T < t + \Delta t / T \geq t)}{\Delta t}$$

Le numérateur désigne la probabilité P, telle que l'événement se produise dans l'intervalle de temps compris entre t et t+Δt, sachant qu'il n'a pas eu lieu avant l'instant t. Cette dernière condition signifie que la probabilité P est rapportée à la population qui n'a pas encore, à l'instant t, connu l'événement envisagé. Plus l'intervalle de temps Δt est bref, plus cette probabilité est faible ; divisée par Δt, elle indique le risque de surgissement de l'événement envisagé dans un intervalle de temps plus habituel, en l'occurrence le mois. En ce sens h(t) est une densité de probabilité conditionnelle.

La somme des quotients instantanés h(t) entre 0 et t définit la fonction H(t), ou **quotients cumulés**. La représentation graphique du cumul entre 0 et t

des quotients instantanés permet de lisser les effets aléatoires de la distribution de h(t). Plus que la valeur prise par H(t), c'est donc l'évolution de la pente de la courbe H(t) qui suggère la variation du risque de surgissement de l'événement envisagé au cours du temps. H(t) peut être supérieur à 1 : « cette grandeur peu usuelle représente l'estimateur du nombre d'échéances qui seraient survenues s'il y avait eu constamment un individu soumis au risque » (Courgeau et Lelièvre, 1989).

Dans la mesure où nos analyses portent sur l'accès direct ou indirect à l'emploi stable ou précaire, deux variables de durée interviennent : la durée d'accès à l'emploi sur CDI (T<sub>1</sub>), la durée d'accès à l'emploi sur autre contrat (T<sub>2</sub>). Dans le cas de l'accès direct à l'emploi sur CDI, le quotient instantané h<sub>d</sub>(t) s'écrit :

$$h_d(t) = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{P(T_1 < t + \Delta t / T_1 \geq t, T_2 \geq t)}{\Delta t}$$

Dans le cas de l'accès indirect à l'emploi sur CDI, le quotient instantané h<sub>i</sub>(t/u) s'écrit :

$$h_i(t/u) = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{P(T_1 < t + \Delta t / T_1 \geq t, T_2 = u)}{\Delta t}$$

où u est la date d'accès à l'emploi précaire. On considère que u n'a pas d'influence sur la date d'accès à l'emploi stable (dans ce cas h<sub>i</sub>(t/u) est égal à h<sub>i</sub>(t)).

Alors que l'analyse non-paramétrique ne fait aucune hypothèse ni sur la distribution de h(t),

ni sur l'effet éventuel des caractéristiques des populations concernées, l'analyse semi-paramétrique pose l'hypothèse de proportionnalité constante des quotients instantanés au cours du temps, en fonction des caractéristiques des individus qui composent les populations observées. En d'autres termes : les chances d'accéder à un emploi donné pour des individus qui possèdent une caractéristique particulière sont multipliées par une constante en comparaison avec des individus qui ne possèdent pas cette caractéristique.

L'analyse non-paramétrique permet une exploration de la distribution des  $h(t)$  : elle permet de saisir le processus de l'accès à l'emploi dans son rythme propre. Dans le cas qui nous concerne elle permet de décrire les rythmes d'accès à l'emploi de sortantes du baccalauréat professionnel en rapport avec les évolutions de la conjoncture économique globale. L'analyse semi-paramétrique permet de cerner le rôle joué par les caractéristiques des individus sur leurs rythmes particuliers d'accès aux emplois stables.

synchroniques à intervalle régulier au cours de la période d'observation et de comptabiliser les individus selon leur situation aux différents moments considérés ; la juxtaposition des dénombrements opérés peut alors suggérer l'effet de la durée bien qu'elle ne restitue que l'évolution d'un stock. Il est possible encore de considérer les différentes étapes des itinéraires particuliers au cours d'une période déterminée et de calculer pour chaque individu des durées de séjour dans des états successifs ; mais cette approche des durées individuelles ne suffit pas encore à installer l'analyse dans une perspective diachronique. La prise en compte effective du temps nécessite en effet d'inscrire ces durées dans une chronologie ; l'analyse des biographies individuelles permet alors d'évaluer des rythmes de passage d'un état à un autre. Il devient ainsi possible de saisir l'intensité d'un phénomène et, a fortiori, de mettre en rapport cette intensité avec certaines caractéristiques propres aux individus engagés dans le processus.

Seule une approche longitudinale permet donc d'appréhender à la fois le déroulement d'un processus au cours du temps et de mesurer l'effet perturbateur d'un événement susceptible d'en modifier le déroulement. Notre démarche (encadré p. 39) comporte deux étapes. La première consiste en une **description** de l'insertion dans l'emploi des jeunes filles entrées directement sur le marché du travail après avoir préparé un baccalauréat professionnel. Cette description dissocie d'abord l'accès à un premier emploi à durée déterminée de l'accès à un premier emploi à durée indéterminée, sans introduire de distinction entre accès direct et accès indirect à ces emplois. Puis elle considère plus particulièrement l'accès direct ou indirect à l'emploi à durée indéterminée. L'analyse porte ici sur la comparaison des chances (i.e. : quotients instantanés) d'accès aux différentes situations. A ce stade l'approche est dite « non-paramétrique ». La deuxième étape consiste cette fois

en une **analyse** de l'accès direct ou indirect à l'emploi à durée indéterminée. Elle vise à prendre en compte un certain nombre de caractéristiques individuelles des jeunes filles qui composent les deux cohortes étudiées et d'évaluer leur poids spécifique dans l'accès direct ou indirect à l'emploi à durée indéterminée. Ce faisant nous formulons l'hypothèse d'un « effet multiplicateur » (Courgeau et Lelièvre, 1986) de ces caractéristiques individuelles sur les chances d'accès direct ou indirect à l'emploi à durée indéterminée (encadré p. 40). A ce stade l'approche est dite « semi-paramétrique ». La confrontation des résultats enregistrés pour chacune des deux cohortes, à chaque étape, intègre les effets contextuels qui agissent sur le processus d'insertion professionnelle.

Le projet même de cette confrontation constitue en effet l'axe essentiel de notre démarche, précisément parce que les contextes globaux de l'insertion professionnelle de ces jeunes filles ont évolué dans le sens d'une nette accentuation des tensions sur leur marché du travail spécifique. La sociologie n'étant pas une science expérimentale, il n'est pas dans le pouvoir du sociologue de faire varier à loisir les caractéristiques des situations qu'il analyse. Cet obstacle épistémologique peut toutefois être contourné dès lors qu'il devient possible de comparer des phénomènes identiques ou des comportements similaires dans des lieux ou à des moments différents. La méthode comparative ouvre ainsi la possibilité d'une « *expérimentation indirecte* », selon l'expression employée par Durkheim (1985) ; quelles que soient les « *différentes combinaisons de circonstances* », elle permet le repérage des régularités à l'œuvre dans les faits sociaux et la construction des rapports de causalité qui les lient. En l'occurrence elle permet aussi – nous renversons simplement la perspective de la proposition durkheimienne – le repérage des changements induits par l'évolution des circonstances dans lesquelles le fait social considéré se reproduit.

## **LES MODALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI**

### **L'EMPLOI À DURÉE INDÉTERMINÉE COMME OBJECTIF**

Dans le cadre d'une première approche non-paramétrique de l'insertion des jeunes femmes à l'issue d'un baccalauréat professionnel, nous examinerons d'abord les modalités selon lesquelles elles accèdent à un premier emploi à durée déterminée, puis les modalités selon lesquelles elles accèdent à un premier emploi à durée indéterminée, enfin les conditions d'accès direct ou indirect à un premier emploi à durée déterminée.

#### **L'accès à un premier emploi à durée déterminée**

L'accès à un premier emploi à durée déterminée est très intensif au cours des premiers mois qui suivent la sortie de formation. Tout au plus peut-on remarquer le fléchissement momentané du phénomène au cours du deuxième mois qui résulte de la baisse saisonnière de l'activité économique en août. Car le mouvement reprend avec la même vigueur dès le mois de septembre. En revanche, le ralentissement devient net avant la fin de la première année. Le phénomène marque désormais un palier, les accès à un premier emploi à durée déterminée deviennent rares (graphique 1). La quasi-totalité des jeunes femmes issues des deux cohortes a accédé à un premier emploi, seules quelques jeunes femmes sans emploi jusque là, ou alors quelques unes d'entre elles qui auraient quitté un premier emploi sur contrat à durée indéterminée sont encore susceptibles d'alimenter l'accès à un premier emploi à durée déterminée. Les allures semblables des deux courbes d'accès à un premier emploi de ce type pour les sortantes en 1988 et 1990 soulignent la similitude du phénomène d'une cohorte à l'autre ; pourtant l'écart entre elles révèle l'effet du changement des contextes entre 1988-90 et 1990-92. Le retournement de la conjoncture économique et l'accroissement considérable du nombre de sortantes conduisent, dans un premier temps, à un accès moins rapide à l'emploi à durée déterminée. Cette constatation est conforme aux tendances du marché de l'emploi au début des années quatre-vingt-dix : les recrutements sur contrat précaire sont les premiers à diminuer à la suite du ralentissement de l'activité économique.

#### **L'accès à un premier emploi à durée indéterminée**

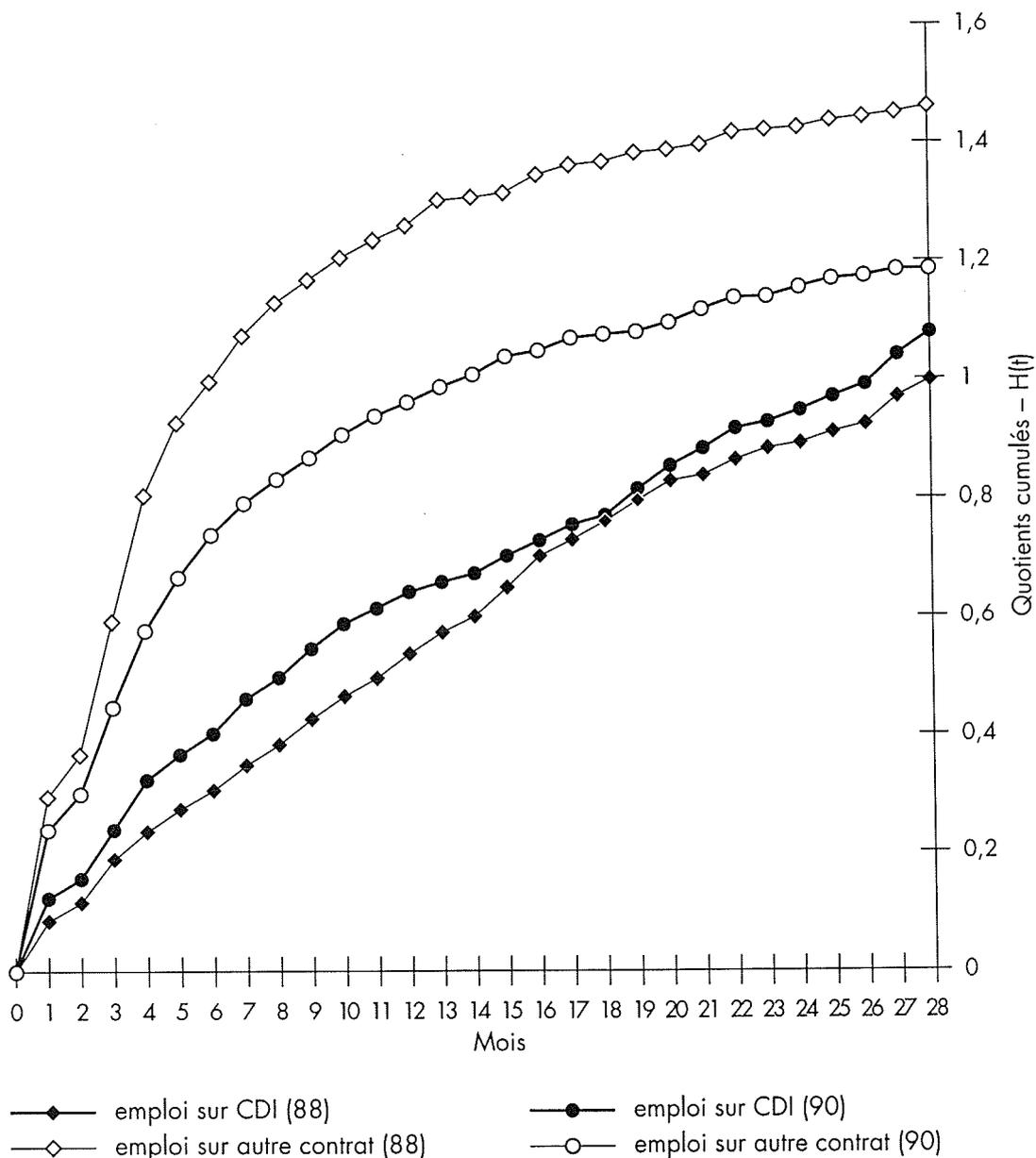
L'accès à un premier emploi à durée indéterminée est plus lent que l'accès à un premier emploi à durée

déterminée, mais le rythme en est globalement plus régulier (graphique 1). Cette régularité permet de parier sur une poursuite du phénomène au-delà de la période d'observation et suggère l'idée d'un accès indirect à ce type d'emplois : après un ou plusieurs emplois à durée déterminée un certain nombre de jeunes femmes accèdent peu à peu à un premier emploi stable sur CDI. Toutefois l'accès à un premier emploi à durée indéterminée est remarquablement plus régulier pour les sortantes de baccalauréat professionnel en 1988, alors qu'une nette inflexion rompt cette régularité chez les sortantes de 1990. Si ces dernières connaissent un accès à un premier emploi sur contrat à durée indéterminée plus rapide en début de période, le rythme s'en ralentit vers la fin de la première année de présence sur le marché du travail ; il progresse dès lors plus lentement qu'au cours de la période 1988-1990. Là encore l'évolution est conforme aux tendances enregistrées sur le marché de l'emploi au fur et à mesure du ralentissement de l'activité économique : les embauches sur contrat ferme ne commencent à diminuer qu'après le recul des embauches sur contrat précaire. L'évolution des conditions socio-économiques globales exerce donc une influence très nette tant sur les accès à un premier emploi à durée déterminée que sur les accès à un premier emploi à durée indéterminée. Ces conditions se résolvent en effets de cohorte : l'évolution de chacune d'elle est marquée par son histoire particulière, plus exactement par les conditions historiques qui la conditionnent.

#### **Accès direct et indirect à un premier emploi à durée déterminée**

Alors que les accès directs à un premier emploi à durée déterminée sont rapides et fréquents, les accès indirects à un premier emploi à durée déterminée sont effectivement très rares (graphique 2). En d'autres termes : les déstabilisations – entendons par là l'accès à un premier emploi sur contrat à durée déterminée après un ou plusieurs emplois à durée indéterminée – sont peu fréquentes. Plus généralement, les mobilités après accès à un emploi sur contrat à durée indéterminée sont nettement moins fréquentes qu'après emploi sur autre type de contrat. Si 82 % des mobilités enregistrées au cours de la période d'observation chez les sortantes en 1990, par exemple, sont consécutives à un emploi à durée déterminée seulement 18 % d'entre elles surviennent après un emploi sur contrat à durée indéterminée. Parmi celles-ci, plus de 60 % mènent à un autre emploi à durée indéterminée alors qu'un peu moins de 40 % débouchent sur un emploi précaire. Les déstabilisations sont donc peu nombreuses au cours du processus d'insertion professionnelle, quel que soit le rang de l'emploi à durée indéterminée qui est quitté. L'éventuelle brièveté de certains emplois sur

Graphique 1  
**Quotients cumulés d'accès au premier « emploi sur CDI »,  
 au premier « emploi sur contrat précaire » (bac pro 88 et 90)**



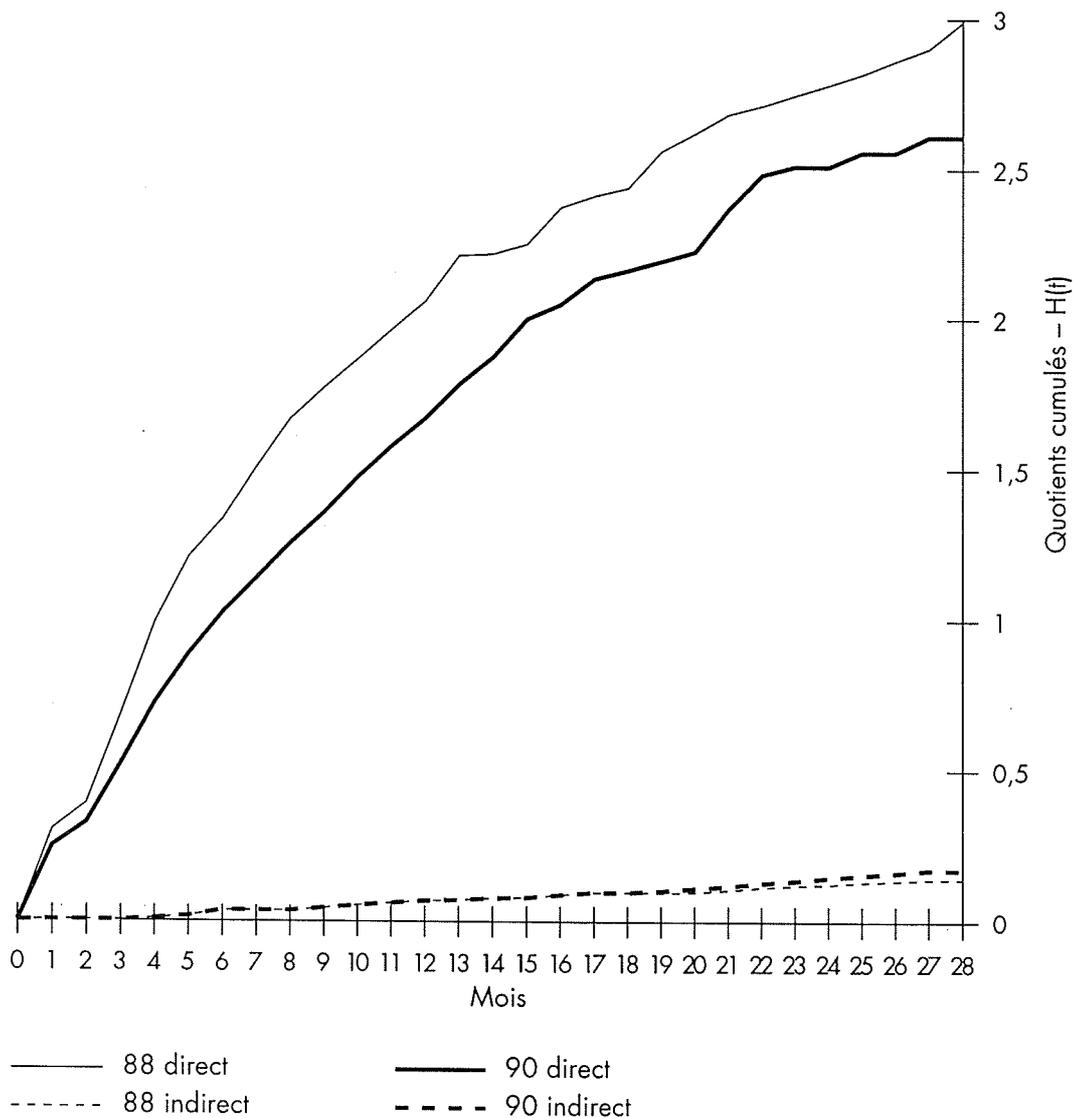
contrat à durée indéterminée ne permet donc guère de conclure à la non-stabilité de l'emploi sur ce type de contrat<sup>3</sup> (Lochet, 1994). Ces différentes constata-

tions permettent de légitimer l'hypothèse de travail suivante : l'insertion professionnelle est un processus au cours duquel l'individu tend vers un emploi dont la sta-

3 J.-F. Lochet fait remarquer l'usage particulier du CDI dans certains secteurs d'activité (industries textiles de petite taille et hôtels-café-restaurants par exemple) et par des entreprises de petite taille. Si un tel usage du contrat de travail à durée indéterminée ne garantit guère la stabilité au

jeune bénéficiaire du dit contrat, la marginalité relative de ces pratiques démontre a contrario la stabilité attribuée à l'emploi sur contrat à durée indéterminée et, par conséquent, la rationalité du comportement de l'individu qui recherche de préférence ce type d'emploi.

Graphique 2  
**Quotients cumulés d'accès à l'emploi sur contrat précaire (bac pro 88 et 90)**



bilité lui est garantie – d'un point de vue statutaire – par un contrat à durée indéterminée. Si l'emploi stable est le but de l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi stable constitue alors l'objet central d'une analyse de l'insertion professionnelle.

**ACCÈS DIRECT ET INDIRECT À UN PREMIER EMPLOI STABLE**

Nous poursuivons notre approche non-paramétrique par la comparaison des accès directs – c'est-à-dire immédiats – et indirects – après passage par un ou

plusieurs emplois sur contrat précaire – à un premier emploi à durée indéterminée.

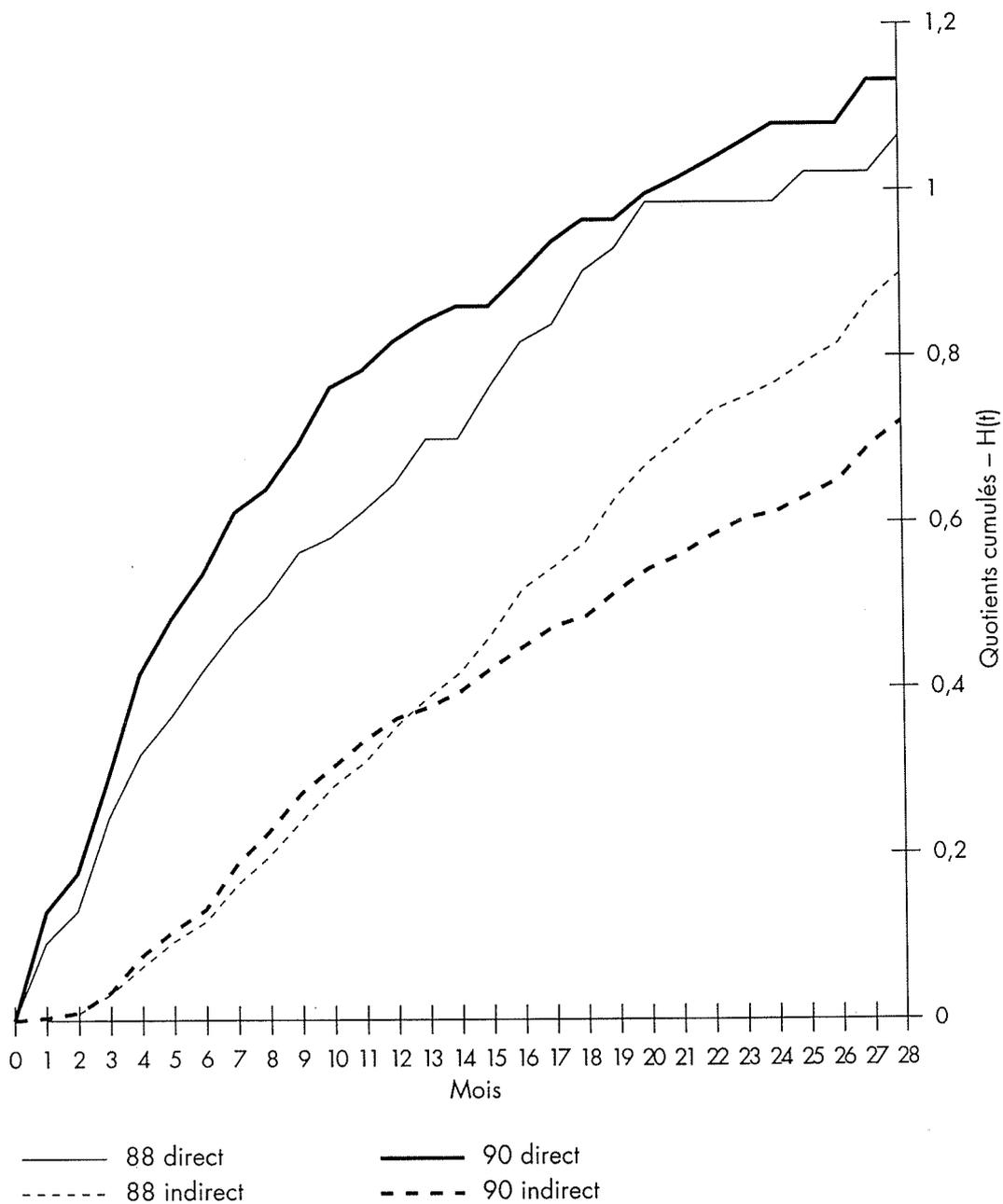
**L'accès direct à l'emploi à durée indéterminée**

Les rythmes d'accès direct à l'emploi stable présentent une grande similitude avec les rythmes d'accès direct à l'emploi précaire ; la différence tient essentiellement à l'intensité du phénomène. L'accès direct à l'emploi à durée indéterminée est en effet vigoureux en début de période, sans toutefois atteindre l'intensité de l'accès direct à l'emploi à durée déterminée ; il est vrai que moins d'un tiers des sortantes

obtiennent d'emblée un emploi de ce type. Comme pour l'accès à un premier emploi précaire, on note un infléchissement momentané au cours du deuxième mois, toujours lié à la baisse saisonnière de l'activité durant le mois d'août. Mais le mouvement reprend à un rythme soutenu dès le mois de septembre ; le ralentissement ne devient net qu'à la fin de la première année. Dès lors les accès directs à l'emploi à

durée indéterminée tendent à devenir rares tandis que le relais est pris par les accès indirects (graphique 3). De 1988-1990 à 1990-1992 des écarts apparaissent entre les deux cohortes : si l'accès direct à l'emploi stable est légèrement plus rapide en début de période pour les sortantes de 1990, il est en revanche plus constant tout au long de la période pour les sortantes en 1988. Si bien que les résultats

Graphique 3  
**Quotients cumulés d'accès à l'emploi sur CDI (bac pro 88 et 90)**



sont identiques au terme des deux périodes. Cette observation reste conforme aux évolutions du marché de l'emploi d'une période à l'autre. Les recrutements sur contrat à durée indéterminée sont en quelque sorte en retard sur la conjoncture économique : alors que celle-ci a déjà enregistré un renversement de tendance, les recrutements sur emploi stable se poursuivent un moment encore pour ne ralentir vraiment qu'un peu plus tard. Les effets de cohorte repérés précédemment sont donc également vérifiés dans ce cas.

### L'accès indirect à l'emploi à durée indéterminée

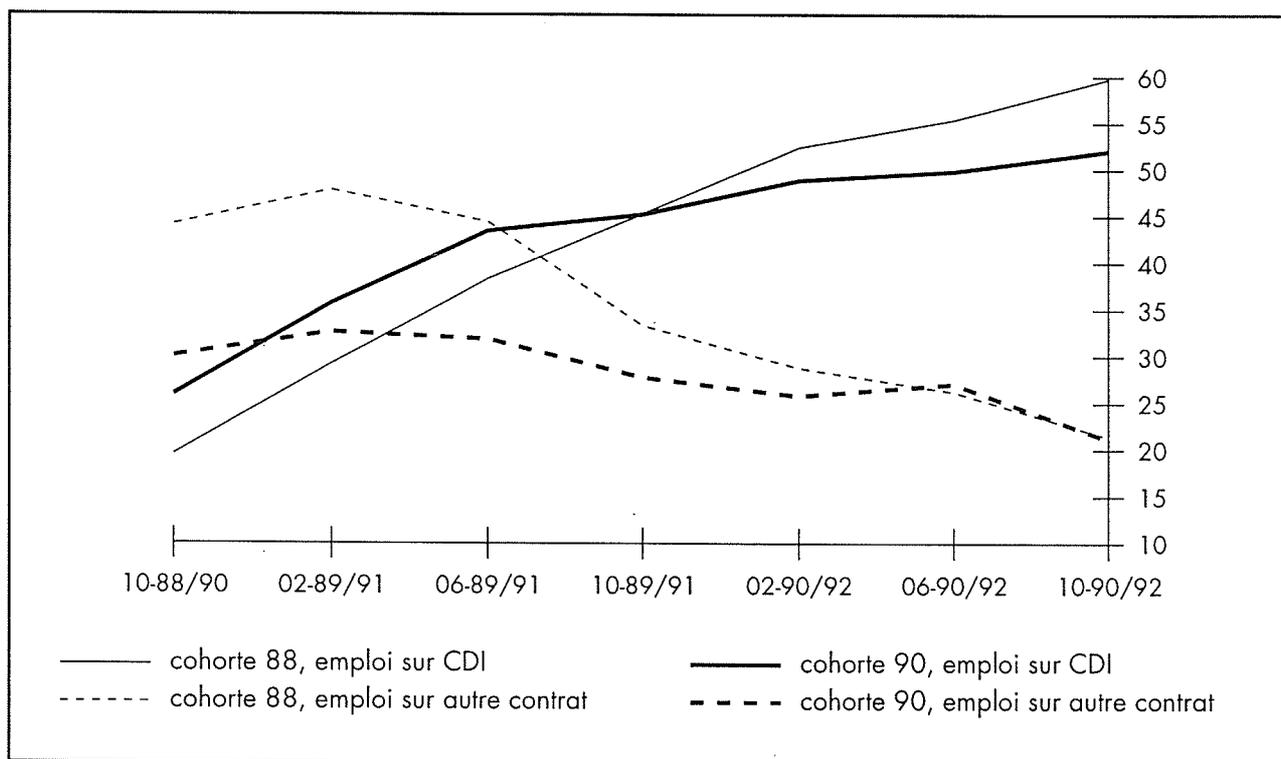
Des différences plus nettes apparaissent dans l'accès indirect à l'emploi à durée indéterminée : alors que les courbes qui décrivent ce mouvement se superposent tout au long de la première année, les sortantes de 1990 accusent un retard croissant sur leurs aînées de 1988 au-delà de la première année de présence sur le marché de l'emploi (graphique 3). Le processus de stabilisation des insertions professionnelles après passage par un ou plusieurs emplois à durée déterminée marque le pas parmi les sortantes de la seconde cohorte tandis que les accès directs à l'emploi à

durée indéterminée – nous l'avons vu plus haut – deviennent moins fréquents. La conjonction de ces deux événements fait craindre le maintien dans des situations professionnelles précaires d'une part importante<sup>4</sup> des jeunes filles qui, sorties en 1990, n'ont pas réussi à intégrer un emploi stable au cours de la première année d'activité. La situation était plus favorable pour les sortantes de la première cohorte : l'écart entre accès direct et accès indirect, qui se creuse au cours de la première année, tend à se maintenir pendant les mois qui suivent pour finalement se réduire en fin de période. Alors que l'accès direct à un emploi à durée indéterminée s'épuise, l'accès indirect se poursuit sur un rythme soutenu, suggérant une poursuite du processus de stabilisation des situations professionnelles au-delà de la période d'observation. L'évolution des modalités d'accès à l'emploi stable se révèle ainsi très sensible aux fluctuations de la conjoncture : le recrutement de la force

4 Si parmi les jeunes filles sorties en 1988, 40 % de celles qui n'ont pas accédé à l'emploi stable au cours de la première année y accèdent durant les dix-huit mois suivants, elles ne sont que 30 % dans ce cas parmi celles qui sont sorties en 1990. Une part importante des sortantes en 1990 éprouve donc des difficultés à stabiliser sa situation professionnelle dans une conjoncture économique qui se tend à ce moment-là.

Graphique 4

### Insertion professionnelle des jeunes filles issues d'un baccalauréat professionnel en 1988 et 1990, entrées directement sur le marché du travail



de travail juvénile féminine issue du baccalauréat professionnel n'échappe pas aux mouvements qui marquent les recrutements en général.

### **Bilan de l'approche non-paramétrique des modalités d'accès aux emplois**

L'insertion dans l'emploi des jeunes femmes issues du baccalauréat professionnel en 1990 se déroule sur le fond d'une nette aggravation du chômage : l'augmentation du nombre de celles qui recherchent un emploi résulte très clairement du moindre accès aux emplois à durée déterminée, compensé partiellement seulement par un meilleur accès aux emplois à durée indéterminée. Cette manifestation de la conjoncture est très nette en début de période. Mais l'interprétation de l'ensemble des mouvements entre emplois – retracés de manière synthétique par le graphique 4 – nécessite d'intégrer un autre résultat de l'analyse non-paramétrique que nous venons de mener.

Nous avons vu que les accès à un premier emploi précaire après passage par un emploi stable – que nous avons appelés déstabilisations – sont peu nombreux ; les mobilités constatées vont principalement de l'emploi à durée déterminée vers l'emploi à durée indéterminée. En d'autres termes : le processus d'insertion professionnelle est caractérisé par une croissance continue du nombre d'individus employés sur contrat à durée indéterminée et une diminution progressive du nombre d'individus en emploi sur contrat à durée déterminée. Toutefois, ces échanges sont beaucoup plus intenses au cours de la période 1988-90 (graphique 3) : ils permettent une absorption progressive de l'emploi précaire, suffisante pour ramener celui-ci en fin de période au même niveau qu'au terme de la période suivante. L'accès indirect à l'emploi stable est particulièrement vigoureux tout au long de la période. Entre 1990 et 1992 au contraire, l'absorption de l'emploi précaire par l'emploi stable marque le pas : l'accès indirect à l'emploi stable est, dans une conjoncture économique plus tendue, moins vigoureux. En fin de période le moindre taux d'emploi résulte d'un moindre taux d'occupation sur emploi à durée indéterminée. C'est la conséquence d'échanges moins intenses entre emplois précaires et emplois stables : elle aboutit à l'aggravation du chômage.

Bien que les embauches sur contrat à durée indéterminée ne commencent à reculer qu'après le tassement des embauches sur contrat précaire, au terme des vingt-huit mois d'observation de chacune des deux cohortes, le moindre emploi des sortantes en 1990 résulte d'une moins forte occupation dans des situations d'emploi durable alors que les taux d'occupation sur emploi à durée déterminée sont identiques. La question qui se pose à présent est celle-ci : quelles

différences peut-on repérer entre celles qui accèdent directement à l'emploi à durée indéterminée et celles qui n'y parviennent qu'après un détour plus ou moins long par l'emploi à durée déterminée ?

### **DÉTERMINANTS DE L'ACCÈS À L'EMPLOI STABLE**

Les modalités d'accès à l'emploi à durée indéterminée se sont-elles modifiées de la même manière, d'une cohorte à l'autre, pour toutes les jeunes femmes issues du baccalauréat professionnel sans distinction ou ont-elles au contraire évolué différemment selon la variabilité de certaines de leurs caractéristiques propres ? En d'autres termes : les trajectoires individuelles sont-elles affectées de même par l'accentuation des tensions sur le marché du travail ou certains individus manifestent-ils une vulnérabilité plus grande dans des situations plus difficiles ? Nous avons eu recours à une analyse semi-paramétrique des chances d'accès direct ou indirect à l'emploi stable pour tenter d'apporter une réponse à ces questions. Dans cette perspective nous avons pris en compte certaines caractéristiques individuelles repérées dans les questionnaires auxquelles ces jeunes femmes avaient répondu : la spécialité du diplôme qu'elles ont préparé, le succès ou l'échec à l'examen terminal, la situation de leur mère par rapport à l'emploi, leur origine sociale enfin, mesurée par la profession de leur père. Le modèle mis en œuvre (encadré p. 48) évalue l'incidence de chacune de ces caractéristiques sur les probabilités d'accès direct ou indirect à l'emploi stable : il mesure le coefficient par lequel chacune d'elle multiplie les possibilités d'accès aux situations considérées. Nous avons fait porter l'analyse sur une période d'un an seulement, comprise entre le troisième et le quinzième mois : en tout début de période les accès indirects au premier emploi stable sont trop faibles, alors que l'hypothèse de proportionnalité des quotients n'est plus soutenable au-delà du quinzième mois. A partir de ce moment-là en effet, les accès indirects à l'emploi stable tendent à rattraper, voire même à dépasser les accès directs. Il s'en suit, d'un point de vue pratique, que les données prises en compte et les conclusions proposées se rapportent pour chacune des deux cohortes à une période d'un an, comprise entre le mois de septembre de l'année de sortie de la formation et le mois d'août de l'année suivante.

#### **LE RÔLE DE LA SPÉCIALITÉ PROFESSIONNELLE**

La spécialité du diplôme préparé n'introduit aucune différence significative dans l'accès direct à l'emploi stable, quelle que soit la cohorte considérée (tableaux 3 et 4). Mais il n'en va plus de même dès

## Accès à l'emploi stable

### Incidence des caractéristiques individuelles

Le modèle mis en œuvre permet d'envisager tant l'accès direct que l'accès indirect à l'emploi stable ; il permet surtout de tenir compte des variations du rôle joué par une variable sur les quotients instan-

tanés d'accès à l'emploi stable selon qu'il y a eu accès direct ou passage par l'emploi précaire (tant qu'un individu n'est pas passé par l'emploi précaire il reste susceptible d'accéder directement à l'emploi stable).

Les variables utilisées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2

Nom de la variable	Modalités de la variable	Effectifs bac pro 1988	Effectifs bac pro 1990
spécialité du diplôme	bureautique-secrétariat *	144	391
	bureautique-comptabilité	404	452
	vente-représentation	471	157
	autres spécialités	213	544
succès échec au diplôme	diplômées *	990	1 232
	non-diplômées	242	312
situation de la mère	en emploi	566	826
	autres situations	666	718
situation sociale du père	ouvrier	440	563
	autres catégories *	606	662
	catégorie inconnue	186	319

\* Ces modalités caractérisent l'individu de référence.

Pour chaque variable est définie une modalité de référence ; l'effet de chacune des autres modalités sur les quotients instantanés d'accès aux emplois stables est estimé par rapport à la distribution des quotients d'accès des individus caractérisés par la modalité de référence.

Dans le cas de l'accès direct à l'emploi stable le modèle s'écrit :

$$h_d(t, z) = h_0(t) \exp(z\beta_1)$$

où :

-  $z$  est un vecteur-ligne ( $z$  représente  $z_0, z_1, \dots, z_n$ , qui peuvent prendre les valeurs 1 ou 0 ; lorsque l'individu présente la caractéristique considérée  $z_i$  prend la valeur 1, la valeur 0 sinon) ;

-  $h_0(t)$  est le quotient instantané d'accès direct à l'emploi stable des individus de référence, ceux dont le vecteur  $z$  est égal à 0,  $h_0(t)$  est la composante non-paramétrique du modèle ;

-  $h_d(t, z)$  est le quotient instantané des individus caractérisés par le vecteur  $z$ .

-  $\beta_1$  est un vecteur-colonne associé au vecteur  $z$ , il représente les effets estimés des caractéristiques des individus sur les quotients instantanés ; c'est

l'effet principal des caractéristiques sur l'accès à l'emploi stable.

Dans le cas de l'accès indirect le modèle s'écrit :

$$h_i(t, z) = h_0(t) \exp(z\beta_1 + \beta_0 + z\beta_2)$$

où :

-  $\beta_0$  désigne l'effet du passage par l'emploi précaire ; c'est l'effet de perturbation ;

-  $\beta_2$  est l'effet d'interaction : il indique les modifications apportées à l'effet principal de chaque caractéristique de l'individu lorsqu'il y a passage par l'emploi précaire ;

-  $\beta_0, \beta_1$  et  $\beta_2$  sont les composantes paramétriques du modèle.

L'estimation de ce type de modèle se fait par la méthode du maximum de vraisemblance ; il s'agit en l'occurrence d'une vraisemblance partielle (Cox et Oakes, 1984). Chaque variable peut être introduite séparément et son effet évalué sans tenir compte de l'effet des autres variables et des corrélations éventuelles entre elles ; elles peuvent aussi être introduites simultanément et les effets estimés les uns relativement aux autres (modèle dit « toutes choses égales par ailleurs »).

Tableau 3  
**Coefficients de proportionnalité des quotients d'accès direct et indirect à l'emploi stable**  
 (variables introduites séparément)

Bac pro 1988	Exp $\beta_1$	Exp $\beta_0$	Exp $\beta_2$	Exp( $\beta_1+\beta_0+\beta_2$ )
emploi précaire		0,655 *		0,655 *
bureautique-secrétariat	Réf.	0,655 *	Réf.	0,504
bureautique-comptabilité	0,996		1,639 *	0,822
vente-représentation	1,137		1,126	0,575 *
autres spécialités	0,706		1,866	0,664 *
diplômées	Réf.	0,609 *	Réf.	0,609 *
non-diplômées	0,768		0,912	0,468 *
mère autres situations	Réf.	0,682 *	Réf.	0,682 *
mère en emploi	1,196		0,912	0,744
père autres situations	Réf.	0,515 *	Réf.	0,515 *
père ouvrier	0,421 *		2,048 *	0,445 *
situation père inconnue	1,539		0,543	0,746
Bac pro 1990	Exp $\beta_1$	Exp $\beta_0$	Exp $\beta_2$	Exp( $\beta_1+\beta_0+\beta_2$ )
emploi précaire		0,556 *		0,556 *
bureautique-secrétariat	Réf.	0,551 *	Réf.	0,551 *
bureautique-comptabilité	1,153		1,104	0,701 *
vente-représentation	1,317		0,891	0,717 °
autres spécialités	1,290		1,001	0,710 *
diplômées	Réf.	0,520 *	Réf.	0,520 *
non-diplômées	0,488 *		1,385	0,351 *
mère autres situations	Réf.	0,620 *	Réf.	0,620 *
mère en emploi	1,527 *		0,780	0,739 *
père autres situations	Réf.	0,408 *	Réf.	0,408 *
père ouvrier	0,679 *		1,600 *	0,443 *
situation père inconnue	0,731		1,219	0,355 *

° Significatif à 0,10.

\* Significatif à 0,05.

Réf. : modalité de référence.

**Lecture du tableau :** lorsque seul est pris en compte le passage éventuel par l'emploi précaire, les quotients instantanés d'accès indirect à l'emploi stable sont obtenus en multipliant par 0,655 (voir 1<sup>re</sup> ligne, colonne exp  $\beta_0$ ) les quotients d'accès direct à l'emploi stable ; les chances d'accès indirect à l'emploi stable sont donc moindres que les chances d'accès direct à ce type d'emploi au cours de la période considérée. Lorsqu'on prend en compte la spécialité du baccalauréat professionnel, les quotients instantanés d'accès direct

et indirect à l'emploi stable de celles qui ont préparé un baccalauréat « bureautique comptabilité » sont obtenus en multipliant par 0,996 et 0,822 (voir 3<sup>e</sup> ligne, 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> colonnes) les quotients d'accès direct de celles qui ont préparé un baccalauréat professionnel « bureautique secrétariat » (modalité de référence). Les chances d'accès indirect à l'emploi stable de ces dernières sont obtenues quant à elles en multipliant leurs quotients d'accès direct à l'emploi stable par 0,504 (voir 2<sup>e</sup> ligne, 2<sup>e</sup> colonne).

lors que l'on se penche sur l'accès indirect à ce type d'emploi. Les sortantes en 1988 de la spécialité « bureautique-comptabilité » obtiennent plus facilement que leurs camarades des autres spécialités un emploi stable après passage par un ou plusieurs emplois précaires, à tel point que leurs chances d'accès indirect à l'emploi stable ne diffèrent pas de manière significative de leurs chances d'accès direct. Les sortantes en 1990 ne bénéficient pas toutefois de cet avantage ; il est annihilé et l'ensemble des sortantes de baccalauréat professionnel en 1990 sont confrontées aux mêmes difficultés pour stabiliser leurs insertions professionnelles après passage par l'emploi à durée déterminée. Tout au plus peut-on noter que les sortantes des trois autres spécialités conservent un très léger avantage dans l'accès indirect à l'emploi stable sur les sortantes de la spécialité

« bureautique-secrétariat », déjà acquis dans l'accès direct à ce type d'emploi.

#### L'EFFET DU SUCCÈS OU DE L'ÉCHEC AU DIPLÔME

N'avoir pas obtenu le baccalauréat professionnel constitue indiscutablement un handicap dans l'accès à l'emploi à durée indéterminée (tableaux 3 et 4). L'absence du diplôme pénalise tant l'accès direct que l'accès indirect, même si des différences apparaissent d'une cohorte à l'autre. Si les sortantes sans diplôme en 1988 éprouvent plus de difficultés pour entrer directement dans l'emploi stable que celles qui l'ont obtenu, l'écart entre elles n'est pas pour autant significatif. Il n'en va plus de même deux ans plus tard :

Tableau 4  
**Coefficients de proportionnalité des quotients d'accès direct et indirect à l'emploi stable**  
(variables introduites simultanément)

Bac pro 1988	Exp $\beta_1$	Exp $\beta_0$	Exp $\beta_2$	Exp( $\beta_1+\beta_0+\beta_2$ )
emploi précaire		0,432 *		0,432 *
bureautique-secrétariat	Réf.		Réf.	
bureautique-comptabilité	0,969		1,659 °	0,716 °
vente-représentation	1,115		1,107	0,533 *
autres spécialités	0,763		1,735	0,572 *
diplômées	Réf.		Réf.	
non-diplômées	0,832		0,843	0,304 *
mère autres situations	Réf.		Réf.	
mère en emploi	1,149		0,927	0,461 *
père autres situations	Réf.		Réf.	
père ouvrier	0,435 *		1,941 *	0,368 *
situation du père inconnue	1,446		0,589	0,368 *
Bac pro 1990	Exp $\beta_1$	Exp $\beta_0$	Exp $\beta_2$	Exp( $\beta_1+\beta_0+\beta_2$ )
emploi précaire		0,457 *		0,457 *
bureautique-secrétariat	Réf.		Réf.	
bureautique-comptabilité	1,251		1,013	0,579 *
vente-représentation	1,610 °		0,767	0,564 *
autres spécialités	1,388 *		0,911	0,578 *
diplômées	Réf.		Réf.	
non-diplômées	0,467 *		1,444	0,308 *
mère autres situations	Réf.		Réf.	
mère en emploi	1,405 *		0,818	0,525 *
père autres situations	Réf.		Réf.	
père ouvrier	0,726 *		1,463 °	0,486 *
situation du père inconnue	0,698		1,323	0,422 *

° Significatif à 0,10.

\* Significatif à 0,05.

Réf. : modalité de référence.

**Lecture du tableau :** même principe que pour le tableau 3

bien que l'accès direct à l'emploi stable soit encore favorable de la fin de l'année 1990 au début de 1991, le resserrement global de l'offre d'emploi induit une plus grande attention des employeurs au diplôme. L'écart entre diplômées et non-diplômées dans l'accès direct à l'emploi stable est cette fois significatif. Une relative compensation produite par le passage par l'emploi précaire ne suffit pas toutefois à redresser la situation : les non-diplômées qui passent par l'emploi à durée déterminée ont trois fois moins de chances d'obtenir un emploi stable que leurs camarades diplômées qui accèdent directement à ce type d'emploi. En 1990 comme en 1988, l'échec au diplôme pénalise l'accès indirect à l'emploi stable.

### **L'EFFET DE L'EMPLOI DES MÈRES**

Les jeunes femmes dont les mères sont en emploi au moment de leur arrivée sur le marché du travail sont incontestablement favorisées dans l'accès direct à l'emploi stable (tableaux 3 et 4). A peine sensible pour les sortantes en 1988, cet avantage devient net pour les sortantes de 1990, lorsque les tensions sur le marché du travail commencent à s'aggraver. Cette situation semble étroitement liée aux évolutions de la situation du marché du travail : l'avantage d'avoir une mère en activité joue un rôle décisif dans l'accès direct à l'emploi stable tant que le recrutement sur contrat à durée indéterminée reste vigoureux. Mais cet avantage tend à s'évanouir dans l'accès indirect, plus nettement encore pour les sortantes de la cohorte 1990 que pour leurs aînées. L'atout joue donc un rôle important dans l'accès au premier emploi mais perd son efficacité lors des mobilités ultérieures lorsqu'il n'a pas pu produire son effet d'emblée. Comment rendre compte de ces résultats ? Invoquer un effet de « *réseau personnalisé* » (Marry, 1983), la mère étant supposée intervenir activement dans l'insertion professionnelle de sa fille, ne nous paraît pas suffisant. Il faudrait encore expliquer pourquoi cet effet est net dans une conjoncture ou une situation donnée, plus discret dans une autre ; ou alors démontrer que le rôle de la mère et du réseau qu'elle mobilise sont plus efficaces ou plus visibles dans une conjoncture plus difficile et dans l'accès direct à l'emploi stable.

### **LE RÔLE DISCRIMINANT DE L'ORIGINE SOCIALE**

Si le rôle prépondérant de l'origine socioculturelle des individus sur leurs itinéraires scolaires a été amplement souligné, l'effet de cette catégorie sur leur insertion professionnelle après être sortis du système scolaire a été moins souvent évoqué. Pourtant il

apparaît, dans le cas qui nous concerne, que les jeunes femmes issues de milieux ouvriers manifestent des difficultés d'accès à l'emploi stable plus grandes que leurs camarades issues d'autres milieux sociaux (tableaux 3 et 4). Leur handicap est manifeste dans l'accès direct à l'emploi sur contrat à durée indéterminée, tandis que les aléas de la conjoncture économique en atténuent ou en multiplient les effets. Si donc la force du handicap varie, il n'en reste pas moins suffisamment puissant pour provoquer des écarts significatifs entre ces jeunes femmes et celles qui proviennent d'autres catégories sociales lors de chacune des deux périodes considérées. Pour les sortantes de 1988 qui font le détour par l'emploi précaire, la compensation produite est plus nette que celle dont bénéficient les sortantes en 1990. Mais l'effet sur l'accès direct a également varié d'une époque à l'autre ; il s'en suit que les jeunes femmes issues de milieux ouvriers voient leurs chances de s'insérer dans un emploi stable après un ou plusieurs emplois précaires divisées par deux en comparaison avec l'accès direct à un emploi à durée indéterminée de leurs camarades issues d'autres milieux. L'effet d'une origine sociale ouvrière serait-il surdéterminé par une variable géographique, dans la mesure où certaines régions à forte densité ouvrière connaissent actuellement de graves problèmes d'emplois ? La question reste ouverte.

### **BILAN DE L'APPROCHE SEMI-PARAMÉTRIQUE DE L'INSERTION DANS L'EMPLOI STABLE**

Les plus fortes disparités individuelles sont enregistrées dans l'accès direct à l'emploi stable. Si l'origine socio-économique de l'individu joue seule un rôle pour les sortantes en 1988, l'échec au diplôme ajoute son effet pénalisant pour les sortantes de 1990 tandis que le fait d'avoir une mère en emploi au moment de l'entrée sur le marché du travail joue un rôle éminemment positif. Il convient donc de remarquer que des variables inopérantes dans un contexte relativement favorable à l'accès à l'emploi peuvent jouer un rôle déterminant dès lors que des tensions fortes apparaissent sur le marché du travail.

Lorsqu'il y a passage par l'emploi précaire, les chances d'accès ultérieur à l'emploi stable au cours de chacune des deux périodes sur lesquelles a porté notre analyse et pour la plupart des groupes constitués sont divisées par deux environ (tableau 4). Non seulement le passage par un ou plusieurs emplois de durée déterminée retarde l'accès futur à l'emploi à durée indéterminée mais il modifie également l'effet des facteurs qui jouaient un rôle dans l'accès direct à l'emploi stable. L'effet de l'origine sociale de l'individu

du en particulier, de l'échec au diplôme au terme de la formation et de l'activité de la mère s'estompent tandis que le handicap qui résulte de l'effet d'autres variables peut être effacé.

Le passage par l'emploi précaire peut ainsi compenser dans une certaine mesure certains effets négatifs. L'accès indirect à l'emploi stable des sortantes d'un baccalauréat professionnel « bureautique-comptabilité » en 1988 fournit l'exemple le plus explicite d'un tel mécanisme de compensation : il est suffisamment fort pour que les chances d'accès à l'emploi stable restent approximativement identiques, qu'elles y aboutissent directement ou indirectement. Il n'en va pas de même pour les sortantes des autres spécialités.

### LA PRÉSTRUCTURATION DU CHAMP DE L'INSERTION DANS L'EMPLOI STABLE

Les effets sur l'accès à l'emploi stable des variables individuelles que nous avons retenues dans notre modèle n'apparaissent qu'a posteriori, au terme du processus étudié et de l'analyse qui les révèle. Ils n'en peuvent pas moins être interprétés en termes de préstructuration du champ de l'insertion dans l'emploi stable. Alors que les circonstances de l'activité économique infléchissent les situations sur le marché du travail, certaines variables individuelles deviennent déterminantes ou perdent au contraire de leur efficacité. Les trajectoires individuelles s'en trouvent affectées à tel point que les individus engagés dans le processus d'insertion professionnelle n'obtiennent plus les mêmes emplois ou n'y parviennent plus dans les mêmes conditions. Le réseau des voies d'accès aux emplois stables et les conditions individuelles d'accueil sur le réseau ont changé. Le système des contraintes qui s'exercent sur les itinéraires individuels d'insertion dans un premier emploi stable en est modifié : que l'on prenne appui sur la métaphore du « réseau du métro » ou sur celle du « réseau des autobus » (Bourdieu, 1986 ; Passeron, 1989)<sup>5</sup>, force est de constater que le réseau s'est transformé (voir l'analyse non-paramétrique). Si l'on identifie les véhicules en circulation sur le réseau à des ensembles de propriétés distinctives de certaines populations, il

5 P. Bourdieu écrit : « Essayer de comprendre une vie comme une série unique et à soi suffisante d'événements successifs sans autre lien que l'association à un » sujet « dont la constance n'est sans doute que celle d'un nom propre, est à peu près aussi absurde que d'essayer de rendre raison d'un trajet dans le métro sans prendre en compte la structure du réseau, c'est-à-dire la matrice des relations objectives entre les différentes stations. » (p. 71). J.C. Passeron quant à lui précise : « ... avant que Bourdieu ne descende dans le métro, Schumpeter avait en effet pris l'autobus. Les classes sociales (ou tous autres découpages attestés comme pertinents par une série d'effets), nous disait-il, sont comme des autobus dont le trajet constitue un objet spécifique de description, même si les véhicules ne contiennent plus à l'arrivée les mêmes voyageurs qu'au départ et, à la limite, au terminus plus aucun de ceux qui y étaient montés. » (p. 8).

apparaît alors que ces véhicules ne mènent plus leurs passagers aux mêmes destinations ou les déposent à d'autres arrêts avant d'en conduire certains seulement au terminus de ligne (voir analyse semi-paramétrique). C'est cette « institution en pointillé » qu'évoque J.C. Passeron (1989)<sup>6</sup>, « l'institution biographique » elle-même, qui est bouleversée et recomposée en fonction des circonstances économiques : les trajectoires individuelles en manifestent les effets. Cette analyse de l'insertion directe ou indirecte dans une situation professionnelle stable – du moins par le type de contrat de travail qui n'en limite pas la durée a priori – a cependant laissé dans l'ombre la situation des jeunes femmes issues du baccalauréat professionnel qui n'ont pas réussi à stabiliser leur situation au cours des vingt-huit mois d'observation.

### LE NON-ACCÈS À L'EMPLOI STABLE ■

Si les cas de déstabilisation après accès à un premier emploi stable sont peu fréquents, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de jeunes femmes issues d'un baccalauréat professionnel rencontrent de grandes difficultés à pérenniser leur insertion professionnelle. Très mobiles, elles vont d'emploi de courte durée en emploi de courte durée, séparés par des périodes variables de recherche d'emploi, et restent souvent prisonnières de situations précaires : le risque d'une déstabilisation sociale peut alors se profiler.

### DES DURÉES D'ACCÈS AUX SUCCESSIONS D'EMPLOIS

Au cours des étapes précédentes nous nous sommes attachés à saisir le processus d'insertion professionnelle dans sa temporalité spécifique, c'est-à-dire à travers les durées au terme desquelles les sortantes de baccalauréat professionnel accèdent à un premier emploi ou à un nouvel emploi dont le statut diffère de celui du ou des emplois précédents. En l'occurrence nous nous sommes intéressés surtout aux accès directs ou indirects à des emplois stables, plus marginalement aux accès directs et indirects à des emplois précaires. Dans cette perspective seule compte donc le temps nécessaire pour atteindre un premier emploi d'un statut déterminé, sans tenir compte, par

6 « Elargissant encore le sens déjà très large que Durkheim donnait au concept d' » institution « dans les règles lorsqu'il y faisait entrer » toutes les croyances et tous les modes de conduite « (p. XIII) que l'individu trouve déjà » institués « avant d'avoir eu à décider quoi que ce soit, on pourrait dire que, à condition d'y comprendre aussi ces institutions en pointillé que désignent tous les systèmes de restriction des choix statistiquement décelables, l'objet de cette sociologie du longitudinal n'est autre chose que l'institution biographique. » (p. 18).

exemple, du nombre d'emplois précaires occupés avant l'accès au premier emploi stable. En d'autres termes notre analyse a laissé délibérément dans l'ombre un aspect de la réalité de l'insertion professionnelle, à savoir le nombre d'emplois occupés par un individu donné au cours de sa trajectoire personnelle. Or cela implique d'intégrer dans l'analyse les successions d'emplois, le rang d'un emploi dans cette succession et, plus globalement, la mobilité du sujet au cours du processus d'insertion. Nous nous proposons donc, pour compléter cette approche de l'insertion professionnelle, d'examiner les successions d'emplois du point de vue de leurs statuts successifs.

### LA MOBILITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE D'INSERTION

L'expression « mobilité au cours de la période d'insertion » peut paraître paradoxale. C'est pourtant un effet immédiat de la précarité du premier emploi, dont la conséquence est l'allongement et la complexification de tout le processus d'accession à l'emploi à durée indéterminée. L'attention se tourne alors moins vers la mobilité ultérieure des individus ayant obtenu d'emblée un emploi stable, d'autant que la fréquence des déstabilisations lorsqu'ils changent d'emploi reste relativement faible. Elle s'attache en revanche aux itinéraires d'insertion qui commencent par l'accès à un emploi précaire : les mobilités sont ici très fréquentes

Tableau 5  
**Statut du dernier emploi selon son rang**  
(bac pro. 1990)

Rang du dernier emploi	1er	2ème	3ème	4ème
Emploi sur CDD (%)	33	36	51	63
Emploi sur CDI (%)	67	64	49	37
Effectif total	493	522	286	206

**Lecture du tableau :** 493 jeunes femmes n'ont eu qu'un seul emploi (le dernier emploi est de 1<sup>er</sup> rang) ; pour 33 % d'entre elles il s'agissait d'un emploi sur contrat à durée déterminée et pour 67 % d'entre elles d'un emploi sur contrat à durée indéterminée. 206 jeunes femmes ont eu quatre emplois ou plus (le dernier emploi est de 4<sup>e</sup> rang au moins) ; pour 63 % d'entre elles ce dernier emploi est précaire alors qu'il n'est stable que pour 37 % d'entre elles.

tandis que les stabilisations ne permettent pas d'absorber la totalité de l'emploi précaire (tableau 5). Un problème grave surgit dès lors que certaines jeunes femmes issues du baccalauréat professionnel n'aboutissent pas dans leur tentative d'accéder à un emploi durable, lorsque leurs mobilités successives s'enferment dans la précarité. De l'exemple des sortantes de formation en 1990, il ressort en effet que le rapport entre emploi précaire et emploi stable s'inverse avec le nombre d'emplois occupés par l'individu. C'est ainsi qu'un tiers seulement des individus qui n'ont eu qu'un seul emploi au cours de la période occupent un emploi précaire alors que c'est le cas des deux tiers d'entre eux lorsqu'ils ont occupé quatre emplois ou plus. Avec le nombre d'emplois occupés par un individu donné croît ainsi le risque de maintien sur des contrats à durée déterminée. Ces mobilités sont certes induites par le processus d'insertion lui-même, en tant qu'il implique la recherche d'une situation professionnelle stable : elles révèlent donc a contrario un échec – du moins au cours de la période d'observation – de la tentative d'insertion professionnelle. Quels en sont les risques ?

### PRÉCARISATION ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE

Le nonaccès à l'emploi sur contrat à durée indéterminée se traduit pour certaines sortantes de baccalauréat professionnel par l'alternance de courtes périodes d'emploi avec des périodes plus ou moins longues de recherche d'emploi. Les va-et-vient qui en résultent induisent à leur tour une précarité dans le rapport au travail lui-même. Ce mécanisme peut avoir, à terme, des effets désastreux sur l'intégration des individus dans la vie sociale en général. L'individu qui en est la victime pénètre insensiblement dans une « zone de turbulences », dans une « zone de vulnérabilité » (Castel, 1992) qui peut l'entraîner dans un processus de marginalisation progressive. En d'autres termes encore : la précarisation du rapport au travail peut alors constituer la première phase du processus de « disqualification sociale » et aboutir à l'exclusion de la sphère ordinaire de la vie sociale dès lors que la désagrégation des supports relationnels avec les autres cumule ses effets avec la rupture de la continuité du lien avec l'activité professionnelle. L'échec de l'insertion professionnelle est alors lourd de la menace de la décomposition du lien social. L'absence du diplôme ou l'origine ouvrière désignent, dans ce mécanisme pervers, des groupes plus fragiles et, donc, plus menacés.

\* \*  
\*

Le premier emploi occupé par un jeune au terme de sa formation professionnelle est de plus en plus souvent un emploi à durée déterminée. Il s'en suit une mobilité ultérieure, dont l'objectif est l'accès à un emploi à durée indéterminée. C'est avant tout ce mécanisme qui provoque l'allongement de la période d'insertion professionnelle puisque l'accès au premier emploi reste généralement assez rapide. Nous l'avons vérifié pour les jeunes femmes arrivées sur le marché du travail avec un baccalauréat professionnel en 1988 et 1990. L'objet central d'une analyse du processus d'insertion professionnelle réside donc bien dans la mobilité qui conduit un individu de l'entrée sur le marché du travail jusqu'à une position professionnelle potentiellement durable. L'approche longitudinale de cette mobilité permet alors de saisir les chances d'accès direct ou indirect à l'emploi stable selon le moment et de déterminer le rôle prépondérant de certaines variables caractéristiques des individus impliqués. C'est ainsi que l'origine sociale ou le diplôme et, dans le cas qui nous concerne, l'activité ou la non-activité de la mère ont une influence décisive sur l'accès direct ou indirect au premier emploi stable. Les phénomènes de compensation qui se produisent lors du passage par l'emploi précaire ne permettent pas toujours de corriger les inégalités entre individus apparues dans l'accès direct à l'emploi stable tandis que certains avantages sont irrémédiablement perdus lorsqu'ils n'ont pas produit d'emblée leur effet. Lorsque l'accès à l'emploi stable tarde à se produire, l'individu risque d'être aspiré dans une spirale de déstabilisation qui peut à terme menacer son intégration sociale. La comparaison de deux cohortes successives, confrontées à des situations différentes sur le marché du travail, permet de saisir les changements qui surviennent dans le système de contraintes qui pèse sur les itinéraires d'insertion des jeunes au moment de l'entrée dans la vie active. Nous avons vu à ce propos que l'insertion dans l'emploi des jeunes femmes sortant d'un baccalauréat professionnel est soumise aux mêmes aléas que l'ensemble du marché du travail. Notre analyse nous a ainsi permis de cerner un moment de l'institution biographique, le système de contraintes évoqué ci-dessus, et les évolutions auxquelles elle est soumise.

Henri Eckert, Jean-Marie Le Goff  
Céreq

#### Bibliographie

- Bourdieu P. (1986), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 62/63, juin.
- Castel R. (1992), « De l'exclusion comme état à la vulnérabilité comme processus », in Affichard, J. et de Foucauld, J.-B. : « *Justice sociale et inégalités* », Paris, Editions Esprit.
- Cerc (1993), « Précarité et risque d'exclusion en France », *Documents du Cerc* n° 109, 3e trimestre.
- Courgeau D. et Lelièvre E. (1989), « *Analyse démographique des biographies* », Paris, INED, p. 63.
- Courgeau D. et Lelièvre E. (1986), « Nuptialité et agriculture », *Population* n° 2.
- Cox D. R. et Oakes D. (1984), « *Analysis of Survival Data* », Londres, Chapman and Hall.
- Durkheim E. (1895), « *Les règles de la méthode sociologique* », Paris, PUF, réédité en 1984.
- Eckert H. (1994), « Bacheliers professionnels : plus nombreux dans une conjoncture plus difficile », *Céreq-Bref* n° 95, février.
- Guillemot D. (1993), « *Marché du travail, embellie jusqu'en 1990, rechute au-delà* », *Données sociales*, INSEE.
- Lochet J.-F. (1994), « *Logiques d'usage des statuts d'embauche des jeunes en insertion (le cas des jeunes de niveau VI et V de formation)* », ronéo, Céreq.
- Marry C. (1983), « Origine sociale et réseaux d'insertion des jeunes ouvriers », *Formation-Emploi*, n° 4, octobre-décembre.
- Passeron J.-C. (1989), « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, XXXI.
- Paugam S. (1991), « *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté* », Paris, PUF.
- Pottier F. et Zilbermann S. (1990), « La difficile insertion professionnelle des jeunes », *Céreq-Bref* n° 58, octobre.
- Pressat R. (1979), « *Dictionnaire de démographie* », Paris, PUF.
- Salais R. (1980), « Le chômage, un phénomène de file d'attente », *Economie et statistique* n° 123, juillet.